



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 7838

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'enlèvement, le 23 février dernier, d'Ingrid Betancourt, sénateur et candidate colombienne aux élections présidentielles, par les forces armées révolutionnaires de Colombie. Attachée à la France par de nombreux liens, elle a choisi de mener le combat contre la corruption, les violences et les narco-trafiquants dans son pays où sévit depuis 25 ans une guérilla parmi les plus actives d'Amérique du Sud. Il importe que la France marque toute sa solidarité à l'égard des tentatives de restauration de la paix et de la démocratie dans ce pays dont témoigne l'action menée par cette élue et d'autres personnalités courageuses, souvent au péril de leur vie. Il lui demande s'il dispose d'informations sur les conditions de détention d'Ingrid Betancourt et quels moyens la France entend mettre en oeuvre pour aider à sa libération ainsi que des otages retenus avec elle par les FARC.

Texte de la réponse

Le gouvernement français ne ménage et continuera à ne ménager aucun effort pour obtenir la libération dans les meilleurs délais de Mme Ingrid Betancourt, de sa directrice de campagne, Mme Clara Rojas et des autres otages en Colombie. L'enlèvement et la séquestration prolongée des otages sont des crimes inacceptables. La communauté internationale ne saurait rester passive devant ces pratiques qui endeuillent la Colombie. Dans ce cadre, le ministre des affaires étrangères s'est rendu en Colombie le 29 novembre dernier. Il a rencontré longuement le Président Alvaro Uribe Velez ainsi que les principaux membres de son Gouvernement, et notamment sa collègue Mme Carolina Barco. Il s'est par ailleurs entretenu avec les représentants des familles d'otages et, en particulier, avec la famille de Mme Ingrid Betancourt, retenue contre son gré depuis le 23 février dernier par la principale guérilla, les FARC. Le peuple colombien doit assumer toutes ses responsabilités. Le gouvernement français a exprimé clairement sa disponibilité à l'aider à rechercher les moyens de mettre fin à ce conflit cruel. Déjà, il s'était impliqué fortement, avec d'autres, dans la facilitation des processus de paix avec les guérillas, conduits par le prédécesseur du Président Uribe. Il appuie aujourd'hui la volonté du gouvernement colombien, fondée sur une politique de fermeté, de rechercher une solution négociée en sollicitant, notamment, les bons offices du secrétaire général des Nations unies. Le gouvernement français appuie cette approche, dans la mesure où elle combine le renforcement de l'autorité de l'Etat et l'ouverture au dialogue avec les groupes armés illégaux. Il reconnaît la légitimité, pour rétablir la paix civile en Colombie, d'une politique de sécurité efficace et respectueuse des droits de l'homme, à laquelle une coopération dans des domaines comme le renforcement institutionnel ou la lutte contre le trafic de drogue doit être apportée. La possibilité d'un appui technique de la France à la substitution de cultures par reforestation, priorité du Président Uribe pour lutter contre la production de drogue, est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7838

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4523

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 991